



Département de l'AIN

Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Canton de Meximieux

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté, Égalité, Fraternité

VILLE DE BÉLIGNEUX

BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE

ET CCAS

SOMMAIRE

1 - Introduction

2 - Evolution Démographique

3 - Rappel résultat de clôture

4 - Contexte budgétaire 2025

5 - Equilibre budgétaire

6 - Section de fonctionnement

- a) - Les recettes de fonctionnement
- b) - Les dépenses de fonctionnement
- c) - La fiscalité

7 - Le personnel

8 - Les indemnités d'élus

9 - Section d'investissement

- a) - Les recettes d'investissement
- b) - Les dépenses d'investissement avec les opérations

10 - La Dette

11 - Les Subventions

12 - Vue synthétique

13 - Ratios d'analyse financière et perspective

14 - Vue du budget CCAS

1 - INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. ^[L] Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune est membre de la Communauté de communes de la 3CM. Béligneux est une commune atypique par sa position géographique à la porte de l'agglomération lyonnaise mais également par l'implantation du camp militaire de la Valbonne sur une partie de son territoire.

Un axe routier à très haute fréquentation qui traverse la commune avec l'implantation d'un échangeur d'autoroute.

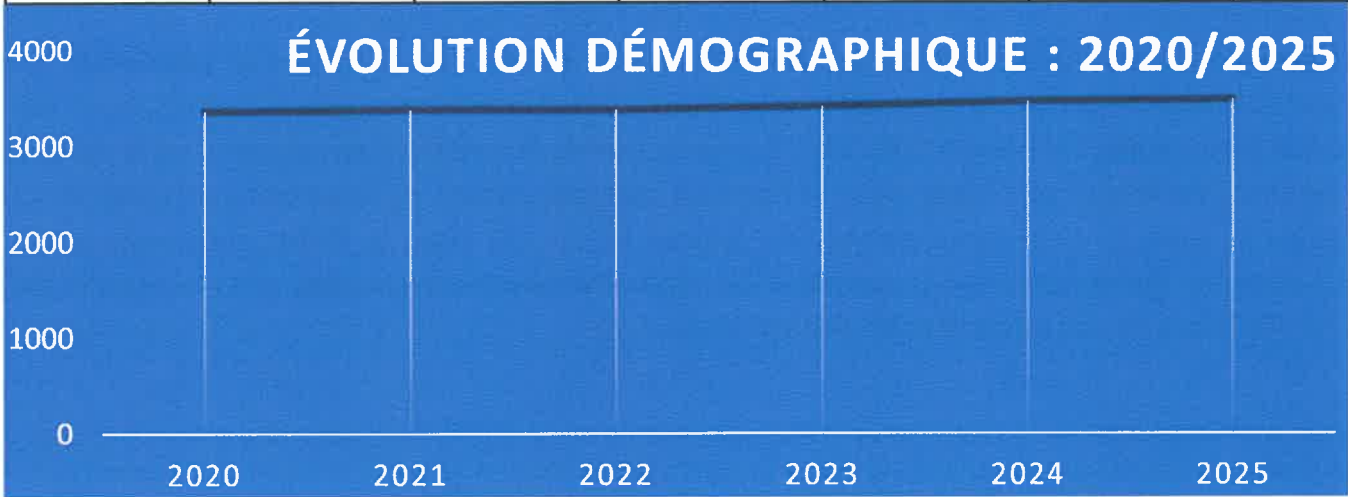
La population légale estimée au 1er janvier 2025 s'établit à 3 484 habitants estimation INSEE au 1^{er} janvier 2025, sachant que le dernier recensement est intervenu en 2024. Cette année 2024 a été marquée par le recensement population sur la commune. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget 2025 a été voté le lundi 31 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures du secrétariat ou sur le site internet de la commune.

Les finances municipales sont impactées par la conjoncture économique, internationale et nationale, notamment via la loi de finances 2025, dans un contexte difficile économiquement pour la population mais également pour les collectivités territoriales.

2 – ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population	3362	3380	3376	3414	3463	3484



3 - RAPPEL DE CLOTURE

Chaîne de l'épargne	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	Evolution entre 2023 et 2024
A - Recettes de fonctionnement (sans le 002)	1 647 366,00	1 819 138,66	1 893 824,08	2 003 280,64	2 329 617,80	16,29%
B - Dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette et O42 et 67)	1 374 918,75	1 378 395,14	1 572 318,15	1 602 284,27	1 917 085,22	19,65%
C – Epargne de gestion (A-B)	272 447,25	440 743,52	321 505,93	400 996,37	412 532,58	2,88%
D – Intérêts de la dette	22 603,39	17 639,81	17 753,38	22 011,21	44 277,82	101,16%
E – Epargne brute (C-D)	249 843,86	423 103,71	303 752,55	378 985,16	368 254,76	-2,91%
F – Remboursement capital dette	100 168,65	156 143,82	171 686,56	170 902,68	229 552,76	34,32%
G – Epargne nette (E-F)	149 675,21	266 959,89	132 065,99	208 082,48	138 702,00	-50,02%
H - Encours de la dette au 31/12	1 632 126,00	1 975 980,00	1 806 695,00	1 635 793,00	2 406 240,46	47,10%
I - Epargne brute	249 843,86	423 103,71	303 752,55	378 985,16	368 254,76	-2,91%
J - Capacité de désendettement en années (H/I)	6,53	4,67	5,95	4,32	6,53	

4 - CONTEXTE BUDGÉTAIRE 2024 :

Plusieurs mesures vont venir impacter la réalisation du budget prévisionnel 2025 :

- ✓ L'incertitude politique nationale et mondiale ;
- ✓ La participation des communes au redressement de la dette publique ;
- ✓ La municipalisation du Relais Petite Enfance (RPE) ;
- ✓ L'extension et la réhabilitation de la bibliothèque municipale.

Les priorités du budget :

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 mars 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- De municipaliser le RPE dans la continuité de la volonté municipale d'internaliser les services de l'enfance et la petite enfance..
- De mobiliser les différents partenaires pour l'obtention de subvention chaque fois que possible dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement.

Les grands projets se concentrent sur :

- ▶ L'extension la réhabilitation a réalisation de la bibliothèque municipale ;
- ▶ La poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme avec mosaïque environnement et l'aide de l'agence d'ingénierie de l'Ain ;
- ▶ La poursuite du réaménagement des cimetières ;

5 – L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

- L'équilibre du Budget de la commune se présente comme suit :

INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT	3 053 890,96 €	3 053 890,96 €
INVESTISSEMENT	1 149 784,58 €	1 149 784,58 €
BUDGET TOTAL	4 203 675,54 €	4 203 675,54 €

Il est possible de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les dépenses et recettes d'ordres qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, provisions...

6 – BUDGET GÉNÉRAL SECTION DE FONCTIONNEMENT

Généralités La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées essentiellement par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Au final, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans **recourir nécessairement à un emprunt nouveau.**

Accusé de réception en préfecture
001-210100327-20250401-20250331-04-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024	MONTANT BUDGÉTISÉ 2025
OO2	Excédent	217 700,62 €	429 631,96 €
O13	Atténuation de charges	23 000,00 €	20 000,00 €
70	Produits des services	202 500,00 €	393 500,00 €
73	Impôts et taxes	337 459,00 €	342 459,00 €
731	Fiscalité locale	1 100 000,00 €	1 101 200,00 €
74	Dotations et participations	683 400,00 €	705 100,00 €
75	Autres produits de gestion courantes	57 000,00 €	62 000,00 €
	TOTAL RECETTES	2 631 059,62 €	3 053 890,96 €

a) La fiscalité

L'assemblée a décidé une évolution du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passant le taux de 33 % à 34 %, sans augmenter les deux autres taux : taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires .

Les taux fixés pour 2025 sont les suivants :

- Taxe Foncière (bâti)..... 34 %
- Taxe foncière (non bâti) 56 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires (THRS).... 10,44%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 225 204 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Budget Prévisionnel :

DEPENSES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024	MONTANT BUDGÉTISÉ 2025
011	Charges à caractère général	768 260,00 €	924 530,00 €
012	Charges de personnel	1 084 640,00 €	1 419 070,00 €
65	Autres charges de gestion courante	215 580,00 €	196 180,00 €
65748	Subventions	56 100,00 €	34 901,50 €
657362	Subvention CCAS	15 000,00 €	10 000,00 €
66	Intérêts de la dette	51 668,63 €	42 624,88 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €	800,00 €

Accusé de réception en préfecture
01-210100327-20250401-20250331-04-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

O14	FNGIR	62 000,00 €	60 000,00 €
O42	opérations d'ordres	168 000,00 €	168 000,00 €
	SOUS-TOTAL	2 422 048,63 €	2 856 106,38 €
O23	Virement à la section d'investissement	209 010,99 €	197 784,58 €
	TOTAL DEPENSES	2 631 059,62 €	3 053 890,96 €

La commune continue à poursuivre son effort de rationalisation des dépenses réelles de fonctionnement, pour pouvoir financer les opérations d'équipement du budget principal.

La municipalisation des services de l'enfance et la petite enfance intervenue en 2024 est une réussite.

Les dépenses 2025 sont posées au regard des bases mises en place en 2024.

Une stabilité sur les chapitres en revanche au regard de la municipalisation des services et la création d'une micro-crèche depuis le 1^{er} septembre 2025 la masse salariale a fortement évolué impliquant une augmentation du chapitre 012. Nous sommes passés de 18,16 à 29,60 EQTP.

7 – PERSONNEL 2025 :

Effectif 2025 : 32 agents

Aucun changement sera apporté à la masse salariale en 2025. La masse salariale actée au 1^{er} septembre suite à l'internalisation des services (restauration scolaire, périscolaire, CME, micro-crèche) perdurera sur l'année 2025.

SERVICES	NOMBRE D'EQTP
PERISCOLAIRE	5,61
RESTAURANT SCOLAIRE	4,65
PAUSE ATSEM	0,18
BUS	0,08
MENAGE ELEMENTAIRE	1,34
MENAGE MATERNELLE	1,56
ATSEM	3,23
TOTAL SCOLAIRE	16,65
CRECHE	5,00
MENAGE MAIRIE	0,23
ADMINISTRATIF	4,72
SERVICES TECHNIQUES	3
TOTAL	29,60

INTITULÉ	NOMBRE	NOMBRE EQTP
TITULAIRES	11	10,56
CONTRACTUELS	21	19,04
TOTAL	32	29,60

Accusé de réception en préfecture
001-210100327-20250401-20250331-04-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

CATEGORIE A

	Titulaire	
	H	F
55 à 60 ans		1
TOTAL		1

CATEGORIES A – B et C

	Titulaires		Contractuels	
Tranches d'âge	H	F	H	F
60 à 65 ans	1			1
55 à 60 ans		3		3
49 à 54 ans	1			3
43 à 48 ans	1	2		2
37 à 42 ans		1		4
31 à 36 ans		2		2
25 à 30 ans				1
18 à 24 ans			2	2
TOTAL	3	8	2	18

8 - ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS BRUTES DES ÉLUS POUR 2024

Elles resteront identiques pour 2025

NOM / PRENOM	FONCTION	MONTANT ANNUEL (en euros brut)
FERRAND Philippe	Maire	25 452,24
BROZZONI Gontran	1 ^{er} Adjoint	9 766,56
VANNIER Aurélie	Adjointe au Maire	9 766,56
MAURICE Jean-Gérard	Adjoint au Maire	9 766,56
Françoise GACHON	Adjointe au Maire	9 766,56

9 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Elle regroupe

- En dépenses : Celles faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules,

de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les recettes dites patrimoniales telles que les produits des cessions des terrains, des biens meubles ou immeubles ainsi que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) ou encore le FCTVA.

L'année 2025 sera marquée par l'opération liée à l'extension et la réhabilitation de la bibliothèque.

a) Les recettes de la section d'investissement

Les recettes prévues pour le financement des investissements sont réparties dans le tableau ci-après :

RECETTES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024	MONTANT BUDGÉTISÉ 2025
001	Excédent	0,00 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	209 010,99 €	197 784,58 €
10222	FCTVA	121 000,00 €	186 000,00 €
10226	Taxe d'aménagement	35 000,00 €	35 000,00 €
O40	Opérations d'ordres	168 000,00 €	168 000,00 €
13	Subventions d'inv reçues	443 000,00 €	563 000,00 €
1641	emprunt	1 000 000,00 €	0,00 €
O41	Opérations patrimoniales	19 062,29 €	0,00 €
O24	Produits de cessions	3 000,00 €	0,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	778 508,12 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	2 776 581,40 €	1 149 784,58 €

b) Les dépenses de la section d'investissement

DEPENSES			
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2024	MONTANT BUDGÉTISÉ 2025
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	679 408,12 €	54 638,44 €
16	Emprunts et dettes	172 808,52 €	235 594,66 €
20	Immobilisations incorporelles	47 000,00 €	57 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	143 400,00 €	149 000,00 €
23	Immos en cours	1 371 902,47 €	593 551,48 €
27	Autres immobilisations financières (EPF)	60 000,00 €	60 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	2 474 519,11 €	1 149 784,58 €

Accusé de réception en préfecture
01/04/2025 09:24:50
401-20250331-04-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Détail des opérations d'investissement pour 2025 :

Le financement de l'investissement de l'exercice 2025 :

INTITULÉ	NUMÉRO OPERATION	CHAPITRE	RAR 2024	BUDGET 2025	2025 +RAR
GROUPE SCOLAIRE	133	2313	4 000,00 €	10 000,00 €	14 000,00 €
MATÉRIEL TECHNIQUE	136	21578	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
VOIRIE	139	2315	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
VEHICULE	217	215731	0,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
SALLE DES FETES	145	21578	0,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €
BIBLIOTHEQUE	173	2313	80 000,00 €	317 551,48 €	397 551,48 €
PLU	191	202	27 000,00 €	30 000,00 €	57 000,00 €
MAIRIE	193	21578 2313	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
MODE DOUX MONTEE BELIGNEUX	221	2315	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
VIDEO SURVEILLANCE	224	2158	0,00 €	23 000,00 €	23 000,00 €
RESTAURANT SCOLAIRE	226	2313	60 000,00 €	25 000,00 €	85 000,00 €
CIMETIERE	228	2315	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
MICRO-CRECHE	229	2313	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €
EGLISE	233	2313	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ANCIENNE MAIRIE	240	2313	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL			184 000,00	615 551,48	799 551,48
CAPITAL EMPRUNT		1641			235 594,66 €
CHAPITRE 27 (EPF)					60 000,00 €
001 - DEFICIT					54 638,44 €
TOTAL GENERAL			184 000,00	615 551,48	1 149 784,58

10 – LA DETTE

Cette année 2025 la municipalité décide de financer les opérations inscrites en investissement par le biais de l'autofinancement, un emprunt important ayant été souscrit en 2024 pour la réalisation de la micro-crèche.

Encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 : **2 406 240,46 €**

Annuité de la dette 2025 : **262 985,98 €**

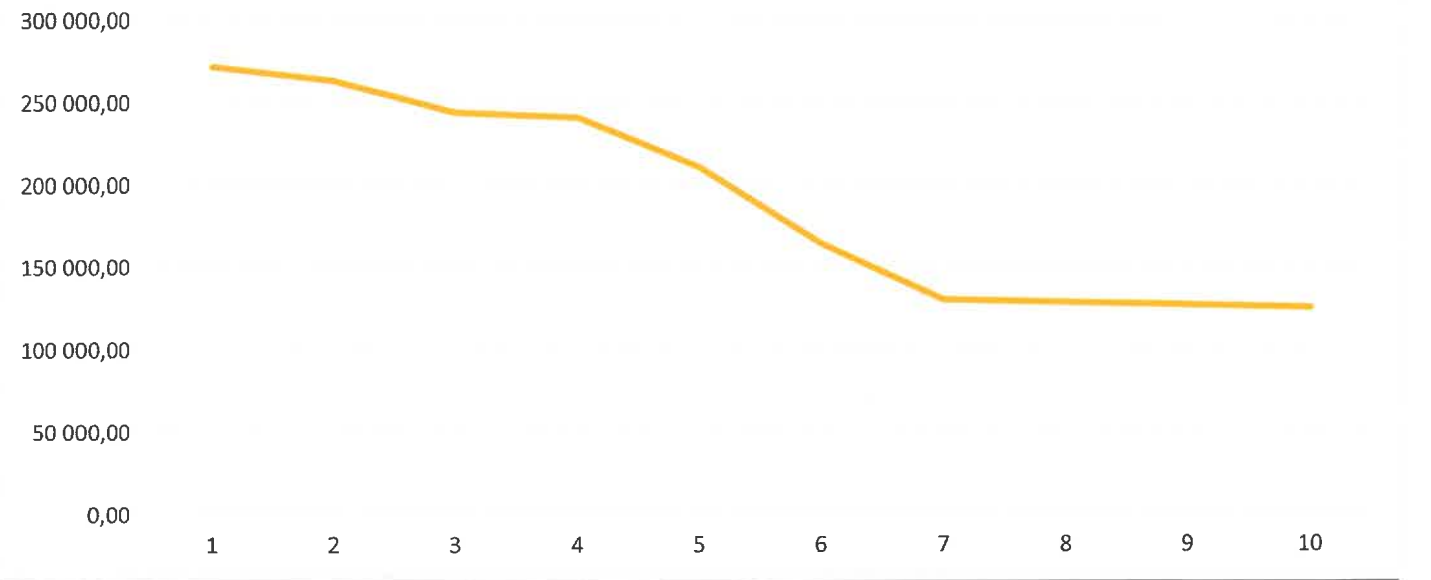
Dont :

- Intérêts : 27 454,68 €
- Capital : 235 531,30 €

Accusé de réception en préfecture
001-210100327-20250401-20250331-04-DE
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Évolution de la dette

MONTANT ANNUEL DE LA DETTE INTERETS ET CAPITAL



ENDETTEMENT ANNUITÉS DE 2024 A 2033											
CAPITAL + INTERETS											
CODE BUDGET	INTITULE	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
12-01	Voirie	26 888,08	26 888,08	26 888,08	26 888,08						
14-01	Travaux groupe scolaire	43 237,01	41 117,49	39 338,11	37 558,74	35 786,67	25 666,86				
15-01	Travaux groupe scolaire	21 392,64	16 044,66								
20-01	Voirie-travaux chemin des Bruyères	23 301,96	23 569,60	23 569,60	23 569,60	23 569,60	23 569,60	23 569,60	23 569,60	23 569,60	23 569,60
20-02	Voirie-travaux chemin des Bruyères	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36	10 479,36
20-03	refinancement emprunt travaux groupe scolaire	41 900,28	41 900,28	41 900,28	41 900,28	41 900,28	6 983,11				
21-01	mode doux - fin travaux chemin des bruyère	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24	26 945,24
24-01	Réalisation crèche	77 844,26	76 254,97	74 665,69	73 076,41	71 487,13	69 897,85	68 308,57	66 719,29	65 130,01	63 540,73
		2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	
MONTANT ANNUEL DE LA DETTE - INTERETS ET CAPITAL		271 988,83	263 199,68	243 786,36	240 417,71	210 168,28	163 542,02	129 302,77	127 713,49	126 124,21	124 534,93

Extinction de la dette :

- En 2026 l'emprunt 15-01 s'arrête échéance annuelle de 21 392 €
- En 2028 l'emprunt 12-01 échéance annuelle de 26 888 €
- En 2030 les emprunts 14-01 et 20-03 pour une échéance de 76 088€

11 – LES SUBVENTIONS

DESIGNATION	2024
ACADÉMIE DE LA DOMBES	150,00 €
ASSO PHILATELIQUE	200,00 €
BODY ART	504,00 €
BELIGNEUX HISTOIRE ET CULTURE	1 500,00 €
BIBLIOTHEQUE	4 100,00 €
BOULISTE DE BELIGNEUX	250,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 014,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	150,00 €
SOU DES ÉCOLES	124,00 €
FÉDÉRATION DE LA FORET DE BÉLIGNEUX	500,00 €
LES BAMB'AIN	4 000,00 €
LES LONES	15 000,00 €
PREVENTION ROUTIERE	200,00 €
RESTAURANT DU CŒUR	300,00 €
ADAPEI	300,00 €
ASSOCIATION DES SAUVETEURS SECOURISTES DE LA COTIERE	200,00 €
COLLEGE MARCEL AIMÉ (jeux paralympiques)	400,00 €
RASED	400,00 €
COLLEGE MARCEL AIMÉ (projet pédagogique sur le harcèlement)	200,00 €
TOTAL	29 492,00 €

12 - VUE SYNTHETIQUE

BUDGET COMMUNAL en EUROS - EXERCICE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2025					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2025	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2025
011	Charges à caractère général	924 530,00 €	002	Excédent	429 631,96 €
012	Charges de personnel	1 419 070,00 €	013	Atténuation de charges	20 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	196 180,00 €	70	Produits des services	393 500,00 €
65748	Subventions	34 901,50 €	73	Impôts et taxes	342 459,00 €
657362	Subvention CCAS	10 000,00 €	731	Fiscalité locale	1 101 200,00 €
66	Charges financières	42 624,88 €	74	Dotations et participations	705 100,00 €
67	Charges exceptionnelles	800,00 €		Autres produits de gestion courantes	62 000,00 €
O14	FPIC	60 000,00 €	75		
O42	opérations d'ordres	168 000,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
	SOUS-TOTAL	2 856 106,38 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
O23	Virement à la section d'investissement	197 784,58 €	O42	Amortissement des subventions	0,00 €
	TOTAL DEPENSES	3 053 890,96 €		TOTAL RECETTES	3 053 890,96 €
SECTION D'INVESTISSEMENT 2025					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2025	COMPTES	INTITULES	MONTANT BUDGÉTISÉ 2025
OO1	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	54 638,44 €	001	Excédent	0,00 €
16	Emprunts et dettes	235 594,66 €	021	Virement de la section de fonctionnement	197 784,58 €
20	Immobilisations incorporelles	57 000,00 €	10222	FCTVA	186 000,00 €
204		0,00 €	10226	Taxe d'aménagement	35 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	39 000,00 €	O40	Opérations d'ordres	168 000,00 €
23	Immos en cours	703 551,48 €	13	Subventions d'inv reçues	563 000,00 €
27	Autres immobilisations financières (EPF)	60 000,00 €	1641	emprunt	0,00 €
O40	Opérations d'ordres de transfert entre sections	0,00 €	O41	Opérations patrimoniales	0,00 €
O41	opérations d'ordres (intégration frais d'annonces	0,00 €			0,00 €
	TOTAL DEPENSES	1 149 784,58 €	O24	Produits de cessions	
				TOTAL RECETTES	1 149 784,58 €

13 – QUELQUES RATIOS :

ANNEE	2024
ENCOURS DE LA DETTE	2 406 240
Montant emprunté	1 000 000
Annuité de la dette	273 831
Capital dette	229 553
Intérêts de la dette	44 278
Recettes réelles de fonctionnement	2 329 618

Accusé de réception en préfecture
001-210100327-20250401-20250810-01-05
Date de réception préfecture 01/05/2025

Taux d'endettement (encours dette/RRF)	103,29%
Charge de la dette (annuité dette/RRF)	11,75%
Epargne brute	368 255
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	15,81%

PERSPECTIVE 2024–2029

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
sans prendre en compte les reports						
Produits réels courants de fonctionnement (A)	2 329 618	2 376 210	2 423 735	2 472 209	2 521 653	2 572 087
Charges réelles courantes de fonctionnement (B)	1 917 085	1 945 841	1 975 029	2 004 654	2 034 724	2 065 245
Epargne de gestion (C = A - B)	412 533	430 369	448 706	467 555	486 929	506 842
Résultat financier (D)	-44 278	-44 278	-50 985	-46 119	-41 219	-37 377
Résultat exceptionnel (E)	1 500	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700
Epargne brute (F = C + D + E)	369 755	387 791	399 421	423 136	447 410	471 165
remboursement capital dette et assimilés (G)	229 553	235 594	192 800	194 297	168 948	126 164
Epargne nette (H = F - G)	140 202	152 197	206 621	228 839	278 462	345 001
Dépenses réelles d'investissement (I)	1 598 985	385 594	492 800	494 297	518 948	526 164
Total des dépenses d'investissement - capital dette	1 369 432	150 000	300 000	300 000	350 000	400 000
recettes réelles d'investissement (hors emprunt) (J)	1 065 925	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Emprunts réalisés (chap 16 hors 165 et 16449) (K)	1 000 000	0	0	0	0	0
Résultat de clôture (L = H - I + J + K)	607 142	66 603	13 821	34 542	59 514	118 837
(DRF + capital de la dette) / RRF (= MAC)	92,15%	91,80%	89,44%	88,95%	87,39%	85,20%
Taux d'équipement (= Equipement brut / RRF)	58,78%	6,31%	12,38%	12,13%	13,88%	15,55%
Encours de la dette au 31/12	2 406 240	2 170 645	1 977 844	1 783 547	1 614 598	1 488 434
Encours de la dette / RRF	103,29%	91,35%	81,60%	72,14%	64,03%	57,87%
capacité desendettement encours de la dette / épargne brute	7	6	5	4	4	3

4 - BUDGET CCAS 2025

Compte financier unique 2024 dont détail ci-après :

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2024

Total des recettes.....	18 631,00 €
Total des dépenses.....	14 182,29 €
Résultat exercice 2024.....	4 448,71 €

Résultat de clôture de fonctionnement 2024 **4 448,71 €**
Résultat de clôture 2023 + 2024

22 072,19 + 4 448,71 = **26 520,90 €**

Accusé de réception en préfecture
 001-210100327-20250401-20250331-04-DE
 Date de réception préfecture : 01/04/2025

Pas de section d'investissement

BUDGET 2025

011 – Charges à caractère général.....	23 020,90 €
65 – Autres charges gestion courante..... (en cas d'aide exceptionnelle)	13 500,00 €

TOTAL DES DEPENSES 36 520,90 €

002- Excédent antérieur reporté	26 520,90 €
74 – Subvention provenant de la Commune	10 000,00 €
75 – Produits exceptionnels	0,00 €

TOTAL DES RECETTES 36 520,90 €

LE MAIRE,
Philippe FERRAND

